

## Coupvray propose une mutuelle communale à ses habitants

Marion Kremp | 15 Janv. 2016



**Coupvray.** Des permanences de professionnels mutualistes se tiennent régulièrement à Coupvray pour conseiller et souscrire à la mutuelle communale mise en place depuis quelques mois. **(DR.)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les salariés sont dans l'obligation de souscrire à une mutuelle négociée par leur employeur. Pour les autres, les non-salariés, les personnes âgées et les jeunes, la commune de Coupvray a lancé sa propre mutuelle communale au début de l'été dernier.

Le dispositif « Ma commune ma santé » offre en partenariat avec l'Association ACTIOM à ses administrés une complémentaire santé communale mutualisée, à moindre coût et accessible à tous. « Ce dispositif a pour but de favoriser le retour aux soins de santé pour ceux qui, par manque de moyens, n'y ont pas accès et d'alléger le coût des cotisations pour d'autres », explique-t-on à la mairie de Coupvray. Les jeunes, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs et seniors, de bénéficier eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif, sans subir pour autant les augmentations importantes des cotisations d'une année à l'autre ».

Sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, personnalisable et négociée avec des spécialistes du métier, l'offre « Ma Commune Ma Santé » assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à des tarifs négociés selon les profils et les besoins des assurés. L'association Actiom travaille en partenariat avec quatre groupes mutualistes qui proposent chacun plusieurs niveaux de couverture. Pour en bénéficier, les personnes intéressées doivent se rendre en mairie pour retirer un dossier d'inscription ou se rendre aux permanences régulières qui se tiennent à la mairie.

*Ouverture de la mairie de Coupvray les lundis, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à midi et de 14 heures à 18 heures. Le jeudi de 8 h 30 à midi et le samedi de 9 heures à midi. Prise de rendez-vous au 01.64.63.43.00.*